

10 mai 2006

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE PARIS
(PREFECTURE DE POLICE) CONCERNANT LES LOCAUX
COMMUNAUX MIS A DISPOSITION DU CENTRE DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE
SIS A PUTEAUX 106/108 RUE DE VERDUN**

Vu le rapport établi par le Directeur du Service Urbanisme et Foncier en date du 10 mai 2006,

Vu le rapport du Directeur Général des Services en date du 10 mai 2006,

Je propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Puteaux et la Ville de Paris (Préfecture de Police), d'une durée de trois, six ou neuf années qui commencera à courir le 1^{er} juillet 2006 et moyennant une redevance annuelle d'occupation d'un montant de 213.000 €, concernant les locaux communaux mis à disposition du Centre de secours contre l'incendie dans le bâtiment sis 106-108 rue de Verdun à Puteaux.
- De m'autoriser ou d'autoriser mon représentant à intervenir à la signature dudit bail.

Le Maire,



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Député des Hauts-de-Seine


10 mai 2006

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE PARIS
(PREFECTURE DE POLICE) CONCERNANT LES LOCAUX
COMMUNAUX MIS A DISPOSITION DU CENTRE DE SECOURS CONTRE
L'INCENDIE SIS A PUTEAUX 106/108 RUE DE VERDUN**

Au vu du rapport établi le 10 mai 2006 par le Directeur du Service Urbanisme et Foncier-Gestion Locative, je propose à Madame le Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions :

- D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Puteaux et la Ville de Paris (Préfecture de Police), d'une durée de trois, six ou neuf années qui commencera à courir le 1^{er} juillet 2006 et moyennant une redevance annuelle d'occupation d'un montant de 213.000 €, concernant les locaux communaux mis à disposition du Centre de secours contre l'incendie dans le bâtiment sis 106-108 rue de Verdun à Puteaux.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession.

Le Directeur Général des Services,


Christian OLLIVIER

10 mai 2006

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE PARIS
(PREFECTURE DE POLICE) CONCERNANT LES LOCAUX
COMMUNAUX MIS A DISPOSITION DU CENTRE DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE
SIS A PUTEAUX 106/108 RUE DE VERDUN**

Par bail en date du 22 décembre 1967, la Ville de Paris (Préfecture de Police) a pris en location à usage de centre de secours contre l'incendie, divers locaux sis 106-108 rue de Verdun à Puteaux, propriété de la Ville de Puteaux.

Ce bail a été conclu pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} juillet 1967.

Un nouveau bail, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1998, signé le 1^{er} mars 1999, modifié par un avenant en date du 2 mai 2000, renouvelable pour une période de trois, six ou neuf années, a pris effet le 1^{er} juillet 1997 et expire le 30 juin 2006.

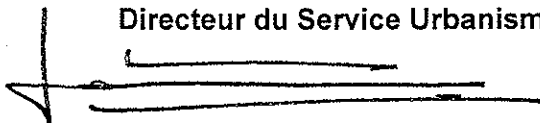
Par avis en date du 20 avril 2006, les services fiscaux ont estimé la valeur locative annuelle de ces locaux à 213.000 €.

Les parties se sont rapprochées pour convenir des clauses et conditions de renouvellement de la convention afférente à la location desdits locaux à compter du 1^{er} juillet 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Puteaux et la Ville de Paris (Préfecture de Police), d'une durée de trois, six ou neuf années qui commencera à courir le 1^{er} juillet 2006 et moyennant une redevance annuelle d'occupation d'un montant de 213.000 €, concernant les locaux communaux mis à disposition du Centre de secours contre l'incendie dans le bâtiment sis 106-108 rue de Verdun à Puteaux.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à intervenir à la signature du bail approuvé ci-dessus.

Antoinette PIONNIER
Directeur du Service Urbanisme et Foncier



PROJET

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 1998 approuvant le bail signé le 1^{er} mars 1999 entre la Ville de Puteaux et la Ville de Paris (Préfecture de Police) concernant les locaux situés 106-108 rue de Verdun et mis à disposition du Centre de secours contre l'incendie,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 20 avril 2006, ci-annexé,

Vu le rapport établi par le Directeur du Service Urbanisme et Foncier en date du 10 mai 2006,

Vu le rapport établi par le Directeur Général des Services en date du 10 mai 2006,

Vu le projet de convention, ci-annexé,

Vu le rapport de présentation,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Approuve le projet de convention à intervenir entre la Ville de Puteaux et la Ville de Paris (Préfecture de Police), d'une durée de trois, six ou neuf années qui commencera à courir le 1^{er} juillet 2006 et moyennant une redevance annuelle d'occupation d'un montant de 213.000 €, concernant les locaux communaux mis à disposition du Centre de secours contre l'incendie dans le bâtiment sis 106-108 rue de Verdun à Puteaux.

ARTICLE 2 :

Autorise Madame le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de ladite convention.